



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

média

Question écrite n° 8993

Texte de la question

M. Yves Fromion appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le défaut d'information de l'opinion publique sur les cérémonies importantes organisées en hommage à la mémoire de ceux qui sont morts pour la France. Les médias n'ont absolument pas relaté le déroulement de la manifestation organisée le 16 octobre 2002, organisée en hommage à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc, alors que plus de 20 000 combattants et 5 000 drapeaux se sont réunis avenue George-V et ont remonté l'avenue des Champs-Élysées jusqu'à l'Etoile derrière la musique principale de la gendarmerie mobile. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce défaut d'information, qui lui semble aller à l'encontre tant de l'information objective due au peuple français que du devoir de mémoire envers ceux qui sont morts pour la France.

Texte de la réponse

La cérémonie du 16 octobre dernier, commémorant l'inhumation du soldat inconnu de la guerre d'Algérie à Notre-Dame-de-Lorette, organisée par plusieurs des plus grandes associations du monde combattant, et que le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a eu l'honneur de présider devant la tombe du soldat inconnu à l'arc de triomphe, a effectivement rassemblé environ 20 000 anciens combattants de la guerre d'Algérie, dont plusieurs milliers de porte-drapeaux. Elle était particulièrement digne et émouvante. Il est exact que les médias n'ont pas fait écho à cette manifestation. Aussi, le secrétaire d'Etat comprend-il l'insatisfaction des associations et des anciens combattants. Pour autant, soucieux de leur indépendance, il ne peut intervenir auprès des rédactions, car cette initiative serait contraire à la liberté de la presse. Cependant, le monde combattant aura néanmoins été sensible à la forte médiatisation de l'inauguration par le Président de la République, le 5 décembre dernier, du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Cette cérémonie nationale a permis de montrer toute l'attention que les plus hautes autorités de l'Etat portent à la juste reconnaissance des anciens combattants de ces conflits. Enfin, il est rappelé qu'en vue de créer les conditions favorables à l'émergence d'un accord sur le choix d'une date qui permettrait d'honorer les morts de cette guerre, le secrétaire d'Etat a demandé à M. Jean Favier, membre de l'Institut, de présider une commission sur cette question. Une première réunion a eu lieu, le 6 novembre dernier. Elle a permis de rassembler tous les principaux représentants du monde combattant. C'est une avancée importante. Le secrétaire d'Etat compte sur les anciens combattants pour parvenir progressivement à un accord, pour que ceux qui ont été unis face à l'adversaire puissent rester rassemblés devant les monuments aux morts.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8993

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4881

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1018